



# Sulphur mills limited

( An ISO 9001-2008 Company )



## COSAVET DF

Version: 3.1

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : COSAVET DF  
Type de formulation : Granulé dispersable (WG)  
Matière active : Soufre

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.  
Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur :

Sulphur Mills Limited  
604/605, 349 - Business Point, 6th Floor,  
Western Express Highway, Andheri East  
Mumbai, 400069, India  
Tél : +91 22 4345 2222 Fax : +91 22 4345 2245  
[sml@sulphurmills.com](mailto:sml@sulphurmills.com)

##### Distributeur :

SULPHUR MILLS LIMITED  
UNITY HOUSE, Fletcher Street  
BOLTEN BL3 6N  
ROYAUME UNI  
Tél : +91 22 4345 2222 Fax : +91 22 4345 2245  
[sml@sulphurmills.com](mailto:sml@sulphurmills.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Le produit COSAVET DF n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008.

##### Principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information disponible.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger : Non applicable (mélange non classé)  
Mention d'avertissement : Non applicable (mélange non classé)  
Composant(s) dangereux : Soufre  
Mention(s) de danger : Non applicable (mélange non classé)  
Conseil(s) de prudence : **P102** - Tenir hors de portée des enfants.  
**P270** - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.  
**P501** - Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.  
Mention(s) supplémentaires : **EUH401** - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### Informations complémentaires

: Délai de rentrée : 6 heures (plein champ) – 8 heures (sous serre).

**SP1** - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

**SPe3** - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**SPe3** - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers et 5 mètres pour les autres usages.

**SPe3** - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2. Mélanges

Nom substance	Identificateur de produit	Teneur	Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Soufre	(N° CAS) 7704-34-9 (N° CE) 231-722-6	800 g/kg	Skin Irrit. 2 ; H315

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger mentionnées, veuillez vous référer à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la personne à l'air libre. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements souillés avant toute nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf avis contraire d'un médecin. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Nausées, mal de tête, irritation cutanée (en cas de contact avec la peau), irritation des bronches (en cas d'inhalation).
Risques	: Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.  
Poudre chimique sèche.  
Mousse résistant à l'alcool.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques et corrosifs d'oxydes de soufre, notamment du dioxyde de soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.  
Ne pas respirer les fumées.  
Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.  
Le produit brûle en formant une flamme bleu pâle qui peut être difficile à voir la lumière du jour.
- Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.  
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
- Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.  
Éviter la formation de poussières.  
Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.  
Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Éviter la formation de poussières. Les opérations de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire.  
Recueillir le produit déversé avec un balai et une pelle ou de préférence avec un aspirateur. Mettre le tout dans un récipient approprié, fermé et étiqueté pour destruction. Si le produit déversé est liquide, absorber avec une matière inerte (terre, sable...).
- Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
- Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.  
En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 – 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Éviter la formation de poussières.

Ne pas respirer les poussières du produit. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque utilisation du produit, et systématiquement avant de quitter les zones de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart des oxydants tels que les nitrates et chlorates.

Les préparations contenant du soufre peuvent réagir avec les métaux tels que l'argent et le cuivre, entraînant une décoloration du métal.

Température de stockage

: Non disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller sur le lieu de travail.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

: Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit (poussières) dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

: Des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN 166).

##### Pour la protection de l'opérateur :

Le port de lunettes de sécurité, certifiées EN 166, est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

#### Protection des mains

: Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (EN 374).

##### Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.

- Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.

##### Pour la protection du travailleur :

Le port de gants en nitrile (EN 374-3) est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.

#### Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

##### Pour la protection de l'opérateur :

Le port de bottes de protection, certifiées EN 13 832-3, et d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.

En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB(3), est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

- Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine et pour des cultures hautes, l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec une capuche est recommandée en remplacement du vêtement de travail en coton/polyester.
- Dans le cas d'une application avec un pulvérisateur à dos ou d'une lance sous serre, l'utilisation d'une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 3, est recommandée en remplacement du vêtement de travail en coton/polyester.

##### Pour la protection du travailleur :

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.

#### Protection des voies respiratoires

: Masque respiratoire approprié pour les poussières (type P3)

##### Pour la protection de l'opérateur :

Dans le cas d'une application avec un pulvérisateur à dos ou d'une lance sous serre, le port d'une protection respiratoire équipé d'un filtre à particule P3, certifiée EN 143 est recommandé lors de l'application.

#### Mesures d'hygiène

: Respecter les mesures de précaution générales pour la manipulation des produits chimiques.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer et après l'utilisation du produit.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide - Granulés
Couleur	: Marron clair
Odeur	: Odeur de soufre
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible
pH	: 6,8 (dilution 1%, température ambiante)
Point de fusion/point de congélation	: Pas d'information disponible
Point d'ébullition	: 445°C
Point d'éclair	: 208°C
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas hautement inflammable
Pression de vapeur	: $9,8 \times 10^{-5}$ Pa à 20°C (soufre)
Densité de vapeur	: Pas d'information disponible
Densité	: 0,88 g/ml
Solubilité dans l'eau	: Pas d'information disponible
Solubilité dans les solvants organiques	: Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 246°C
Température de décomposition	: Pas d'information disponible
Viscosité, cinématique	: Pas d'information disponible
Viscosité, dynamique	: Pas d'information disponible
Propriétés explosives	: Ne présente pas de propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Ne présente pas de propriétés comburantes/oxydantes.
Limites explosives	: Pas d'information disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

#### 10.4. Conditions à éviter

Hautes températures. Lumière directe du soleil. Humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants tels que les nitrates et chlorates, acides forts et bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques et corrosifs d'oxydes de soufre, notamment du dioxyde de soufre.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

COSAVET DF		
DL <sub>50</sub> orale rat	> 5000 mg/kg	Méthode -
DL <sub>50</sub> cutanée rat	> 2000 mg/kg	Méthode -
CL <sub>50</sub> inhalation rat	> 2,63 mg/L (concentration maximale atteignable)	Méthode -

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant pour la peau chez le lapin (Méthode non reportée).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Légèrement irritant pour les yeux chez le lapin (en dessous du seuil de classification), (Méthode non reportée).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant par voie cutanée chez le cobaye. (Méthode non reportée).

Sensibilisation respiratoire : Non disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Soufre :

Test de Ames : négatif.

Cancérogénicité : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Pas d'information disponible.

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Pas d'information disponible.

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Soufre		
CL <sub>50</sub> Poissons (( <i>Brachydanio rerio</i> ))	> 100 mg/kg (96h)	Méthode -
CL <sub>50</sub> Daphnies (-)	> 100 mg/L (48h)	Méthode -
CE <sub>r50</sub> Algues (-)	> 100 mg/L (72h)	Méthode -
CE <sub>b50</sub> Algues (-)	> 100 mg/L (72h)	Méthode -

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Soufre	
Persistance et dégradabilité	Le soufre est considéré comme une substance non biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Soufre	
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Log Pow < 3 => Faible potentiel de bioaccumulation.
Facteur de bioconcentration	Pas information disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Soufre	
Mobilité dans le sol	Le soufre est considéré comme faiblement mobile.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :**

Pas d'information disponible.

**Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :**

Pas d'information disponible.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être éliminé dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme un produit dangereux selon les réglementations applicables au transport de matières dangereuses, en vigueur pour le transport par route / chemin de fer (ADR/RID) – maritime (IMDG) – aérien (IATA).

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non applicable  
UN proper shipping name : Non applicable  
Description document de transport : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger : Non applicable  
Etiquettes de danger : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non applicable  
Polluant marin : Non applicable  
Etiquettes de danger : Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

# COSAVET DF

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 11/07/2014

Date de révision: 04/07/2017

Version: 3.1

### 15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : non concerné (Directive Seveso 3).

Teneur en Composés Organiques Volatils (COV) : 0%.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources de données

: Fiche de données de sécurité Cosavet® DF de Sulphur Mills Limited, 30 Juillet 2014.

Avis ANSES n°2011-0332 du 28/01/2014.

### Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée ; Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (= Dose sans effet néfaste observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (= Concentration sans effet observé)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.

Les modifications significatives par rapport à la version précédente sont mises en évidence avec une double barre. Cette version remplace toutes les versions précédentes.

*Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

*L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.*